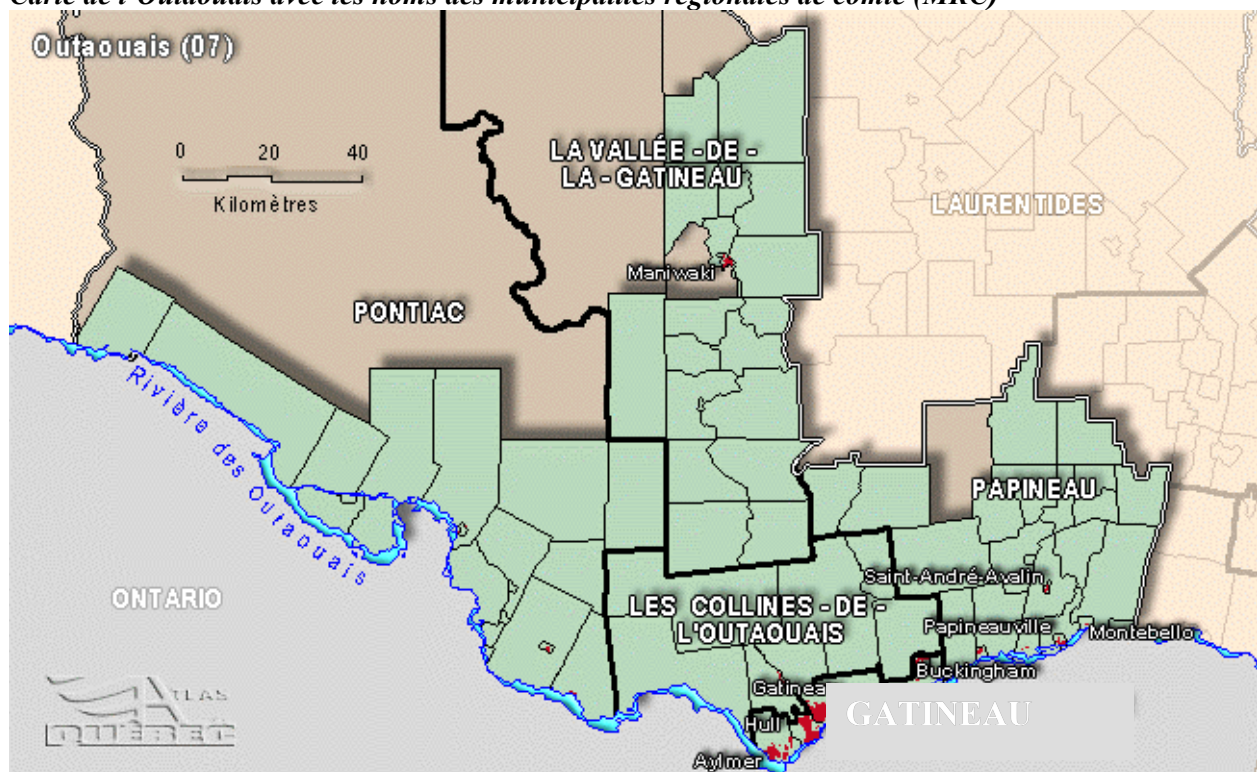


Rôles et responsabilités du ministère de l'Environnement à l'égard de la production porcine

Audiences publiques sur le développement durable de la production porcine au Québec

OUTAOUAIS *Région administrative 07*

Carte de l'Outaouais avec les noms des municipalités régionales de comté (MRC)



Source : Carte adaptée de l'Atlas du Québec et de ses régions à l'adresse Internet : <http://www/atlasduquebec.qc.ca>

21 novembre 2002

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	1
INTRODUCTION	2
Objectifs de la présentation	2
Éléments de la présentation	2
Limites de la présentation	2
1. PORTRAIT TERRITORIAL ET SOCIO-ÉCONOMIQUE	4
1.1 Le territoire	4
1.2 La population et l'économie	5
2. PORTRAIT HYDROLOGIQUE	7
2.1 Description générale	7
Rivières	7
Lacs	7
2.2 Qualité de l'eau des lacs et des rivières	8
2.3 Problématique de l'eau liée aux activités de production animale	16
2.4 Autres problématiques particulières liées à la qualité de l'eau	17
2.5 Qualité de l'eau souterraine	18
2.6 Références des publications les plus récentes	19
3. LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DIRECTION RÉGIONALE DE L'OUTAOUAIS	20
3.1 Rôle de la direction régionale	20
3.2 Volet « analyse »	20
3.3 Volet « contrôle »	22
4. PORTRAIT AGRICOLE RÉGIONAL	24
4.1 L'agriculture en Outaouais	24
4.2 L'élevage porcin	25
4.3 La problématique des odeurs	25
5. LES PARTICULARITÉS RÉGIONALES	26
5.1 Diminution de l'importance de l'agriculture	26
5.2 Table de concertation MAPAQ-MENV-UPA	26
5.3 Les projets agroenvironnementaux	26
6. CONCLUSION	27
ANNEXE 1	28
Municipalités de la région de l'Outaouais	28
ANNEXE 2	29
Réserves écologiques de l'Outaouais	29
ANNEXE 3	30
Carte A.1	30
Carte A.2	31
Carte A.3	32
Carte A.4	33

Contexte

Le ministre d'État aux Affaires municipales et de la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), le mandat de tenir des audiences publiques sur le développement durable de la production porcine au Québec.

Ce mandat s'inscrit dans un contexte particulier qu'il y a lieu d'exposer brièvement. D'entrée de jeu, en adoptant le nouveau Règlement sur les exploitations agricoles (REA) en juin 2002, le gouvernement a changé radicalement l'approche véhiculée jusqu'alors dans sa réglementation en matière agricole. En effet, le REA préconise une approche basée sur l'identification d'objectifs de résultats à atteindre plutôt que sur le respect de moyens. Cette nouvelle approche se résume à : une gestion des fertilisants ferme par ferme, le remplacement du concept d'unité animale par celui de la valeur fertilisante réelle des déjections animales; moins de contrôle a priori pour plus de contrôle a posteriori; un allègement en regard des formalités administratives; des règles transitoires en zone d'activité limitées pour la production porcine.

Le REA vise les principaux objectifs suivants :

- Sur le plan environnemental : améliorer la qualité des eaux de surface et souterraines;
- Sur le plan de l'efficacité administrative : simplifier le texte réglementaire afin de faciliter l'application uniforme du règlement et des processus administratifs;
- Sur le plan du contrôle réglementaire : augmenter le nombre d'inspections de contrôle des exploitations agricoles.

Le ministère s'est doté de 100 nouvelles ressources sur le terrain pour réaliser ce renforcement du contrôle réglementaire et pour concrétiser l'introduction d'une visite d'accompagnement préalable.

Par ailleurs, le nouveau système d'information découlant du REA permettra au ministère d'obtenir les informations précises, en temps réel, sur la situation agricole au Québec et de suivre, ferme par ferme, les impacts environnementaux de la production animale. Dans cette optique, la liste des demandes d'autorisation de même que celle des certificats d'autorisation en milieu agricole seront rendues disponibles, d'ici peu, sur le site Internet du ministère.

Les résultats de l'application de cette nouvelle réglementation sur le terrain se feront sentir progressivement, dont le principal indicateur est la qualité de l'eau des milieux ruraux, réalité qui sera prise en compte dans le contexte plus global de la Politique nationale de l'eau. L'examen du présent document doit être fait à la lumière des éléments de contexte qui précèdent.

Introduction

Objectifs de la présentation

Ce document vise à présenter à la Commission du Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et aux citoyennes et citoyens du Québec les grandes lignes de l'état de l'environnement dans la région de l'Outaouais, les rôles et responsabilités du ministère de l'Environnement et les problématiques particulières à la région.

Éléments de la présentation

Les données rassemblées dans le présent document concernent les éléments suivants :

- Les connaissances du ministère de l'Environnement quant à l'état de l'environnement dans la région;
- Le travail du personnel du secteur agricole;
- Le portrait que le ministère de l'Environnement est en mesure d'établir de la production agricole et plus particulièrement des établissements porcins en Outaouais.

Limites de la présentation

Ce document présente certaines informations factuelles concernant, entre autres, l'état de l'environnement dans la région ainsi que les travaux du ministère de l'Environnement en matière d'autorisation et de contrôle dans le secteur agricole. Toutefois, il est difficile de réaliser un exposé explicite des relations entre, d'une part, la production porcine et l'état de l'environnement et, d'autre part, les travaux d'analyse et de contrôle des employés de la direction régionale au niveau des installations porcines et l'impact de ces interventions sur la qualité de l'environnement. Les principales contraintes considérées sont les suivantes :

a) Difficulté de corréler les effets de la production porcine sur la qualité des eaux

Le ministère de l'Environnement dispose d'un réseau de stations d'analyse de la qualité de l'eau à travers le Québec. Les résultats d'analyse permettent de dresser le portrait de la qualité de l'eau dans plusieurs cours d'eau de la région. Ces résultats permettent de poser certaines corrélations entre l'état de l'environnement et l'élevage. Cependant, il en est autrement lorsqu'on tente d'établir des liens directs entre l'état de la qualité des eaux et la production porcine à partir des données disponibles puisqu'on ne peut pas discriminer les impacts des autres cheptels (bovins, ovins, etc.) et des engrais minéraux par rapport aux effets que peut produire le cheptel porcin.

b) L'arrimage des outils de suivi de gestion aux instruments réglementaires

Le Ministère s'est doté, depuis 1999, d'un système informatique de gestion de ses interventions régionales. Ce système a été conçu et est utilisé essentiellement pour assurer le suivi administratif de nos interventions en région et donc moins adapté pour la compilation des informations de gestion sur la production animale pour lequel il n'est pas conçu.

Cependant, le ministère de l'Environnement conçoit actuellement un véritable système d'informations de gestion de données qui permettra, au cours des prochains mois, d'obtenir en

temps réel, les informations précises et à jour concernant la situation agricole au Québec, à l'échelle des municipalités, des MRC et des bassins versants. Le développement de ce système s'inscrit spécialement dans le cadre de la mise en œuvre du Règlement sur les exploitations agricoles. Le nouveau système en développement permettra dès lors de suivre de plus près les informations concernant la production animale ayant des impacts environnementaux et d'être en mesure d'administrer la nouvelle réglementation sur les exploitations agricoles.

À l'heure actuelle, les données historiques les plus précises concernant l'ensemble des élevages et plus particulièrement la production porcine sont celles des deux dernières années. Elles ont fait l'objet d'une compilation manuelle. Pour d'autres informations de gestion, l'extrapolation des données inscrites dans le système informatique de gestion sur les interventions régionales permet d'obtenir des niveaux d'information satisfaisants pour certains types d'activités.

1. Portrait territorial et socio-économique

1.1 Le territoire

Située dans le sud-ouest du Québec, la région de l'Outaouais a une superficie de 33 456 km². Ses voisins immédiats sont la région de l'Abitibi-Témiscamingue au nord-ouest, la région des Laurentides à l'est et la province de l'Ontario au sud.

La majeure partie du territoire (80 %) est occupée par des forêts, dont 80 % est de tenure publique et 20 % de tenure privée. Les terrains dénudés et les aulnaies constituent 5 % de la superficie régionale et les étendues d'eau 10 %. L'agriculture et le milieu urbain se partagent respectivement 3,6 et 0,5 % du territoire de l'Outaouais, et l'agriculture se retrouve principalement dans les vallées des rivières des Outaouais, Gatineau et de la Petite-Nation.

Tableau 1.1 : Caractéristiques territoriales de la région

Caractéristiques	Données	
Superficie du territoire ¹	33 456 km ²	(1996)
Nombre de MRC ²	5	(2002)
Nombre de municipalités et de territoires équivalents ²	76	(2002)
Pourcentage du territoire en forêt ³	80 %	(2000)
Pourcentage du territoire en agriculture ³	3,6 %	(2000)

Sources : 1. Bureau de la statistique du Québec
2. Ministère des Affaires municipales et de la Métropole
3. Ministère des Ressources naturelles



Figure 1.1 Les MRC de l’Outaouais (tirée du ministère des Régions à l’adresse Internet : www.mreg.gouv.qc.ca)

1.2 La population et l’économie

L’Outaouais comptait en 2001 une population de 323 736 personnes représentant 4,4 % de la population québécoise, la densité de population moyenne de la région s’établissant à 9,7 habitants/km². De 1986 à 1996, la région a connu une forte croissance démographique de l’ordre de 19,9 % ce qui représente plus du double du taux de croissance du Québec pour la même période. L’Institut de la statistique du Québec estime que la population de l’Outaouais augmentera de 8,9 % au cours des 14 prochaines années. Selon cette estimation, elle atteindra 354 190 personnes en 2016. Dans ce scénario, l’Outaouais se classerait au second rang des régions possédant la plus forte croissance démographique.

La région se subdivise en cinq unités administratives, soit quatre MRC et la ville de Gatineau qui peut être assimilée à une MRC (tableau 1.2). Cette dernière compte 228 000 résidents, soit 71 % de la population régionale. Deux des cinq MRC, soit les MRC La Vallée-de-la-Gatineau et Pontiac, occupent plus de 84 % du territoire. Au plan municipal, la région compte 67 municipalités et 9 territoires équivalents (réserves, établissements amérindiens et territoires non organisés). Une liste de l’ensemble des municipalités est fournie en annexe.

Tableau 1.2 : Caractéristiques relatives au territoire et à la démographie

MRC	Superficie ¹		Population ²		Densité
	km ²	% région	Nombre	% région	habitants/km ²
Gatineau	339	1 %	228 052	71 %	672
Collines-de-l’Outaouais	2 088	6 %	36 353	11 %	17
Papineau	2 962	9 %	21 074	7 %	7
Pontiac	15 597	46 %	15 278	5 %	1
Vallée-de-la-Gatineau	12 622	38 %	20 659	6 %	2

Source : 2. Ministère des Affaires municipales et de la Métropole (2002)

Pays de vastes forêts, de lacs et de rivières, l’Outaouais favorise la pratique d’activités de plein air, y compris la chasse, la pêche et la villégiature. Cette dernière est pratiquée par une

clientèle importante de non-résidents. On rencontre également des aires à vocation particulière dans la région, dont deux parcs (de Plaisance et de la Gatineau), deux réserves fauniques (La Vérendrye et Papineau-Labelle), quatre ZECS et 89 pourvoies avec ou sans droits exclusifs. L'Outaouais possède également des réserves écologiques dont la liste est présentée en annexe.

Le secteur tertiaire constitue la principale source d'emploi de la région. L'exploitation forestière et les industries de transformation qui en dépendent constituent l'essentiel de l'infrastructure industrielle de la région. Six fabriques de pâtes et papiers, situées sur un tronçon de 145 km le long de la rivière des Outaouais, jouent depuis longtemps un rôle important dans l'économie régionale. Une trentaine d'usines de sciage sont distribuées sur l'ensemble du territoire. En 1998, on trouvait dans la région 186 établissements manufacturiers tandis que, en 1997, 25 établissements miniers étaient en exploitation.

Tableau 1.3 : Caractéristiques territoriales et socio-économiques de la région

Caractéristiques		Données	
Population totale ¹ (habitants)		323 736	(2001)
Emplois ² :	Secteur primaire	3 %	(2001)
	Secteur secondaire	14 %	
	Secteur tertiaire	83 %	

Source : 1. Ministère de l'Industrie et du Commerce

2. Ministère des Régions

2. Portrait hydrologique

2.1 Description générale

Rivières

Les caractéristiques hydrologiques des principales rivières de la région sont présentées au tableau 2.1. Les débits (moyen, maximal, minimal) ont été calculés à partir de mesures relevées pendant plusieurs années d'observation (22 ans et plus). Les rivières des Outaouais (inférieur), Gatineau, Coulonge et du Lièvre ont toutes un bassin versant supérieur à 5000 km². Pour connaître les délimitations de certains bassins versants de la région, on peut consulter la carte relative à la qualité de l'eau à la section 2.2 de ce document.

Tableau 2.1 : Caractéristiques hydrologiques des principales rivières de la région

Rivière	Débit moyen (m ³ /s)	Débit maximal (m ³ /s)	Débit minimal (m ³ /s)	Station ¹ de mesure	Années observées	Période observée
des Outaouais (inférieur)	1962,0	9230	306,00	043118	81	1915-1996
Gatineau	126,0	1610	14,70	040830	22	1974-1996
du Lièvre	97,0	742	14,00	040601	56	1924-1980
Coulonge	75,0	808	6,20	041301	70	1926-1996
Dumoine	52,5	352	6,68	041902	31	1965-1996
de la Petite-Nation	22,0	140	2,29	040406	28	1968-1996

Source : Centre d'expertise hydrique du Québec, ministère de l'Environnement.

1. Il faut consulter l'annuaire hydrologique 1994-1995 du ministère de l'Environnement pour connaître l'endroit exact de la station de mesure.

Lacs

La région compte plus de 3700 km² de superficie en eau. Le tableau qui suit présente les lacs les plus grands et les plus connus de la région ainsi que leur superficie et leurs principales vocations ou utilisations. Plusieurs autres lacs sont présents dans la région, notamment dans les réserves fauniques La Vérendrye et Papineau-Labelle. On peut consulter le ministère de l'Environnement pour connaître leurs caractéristiques.

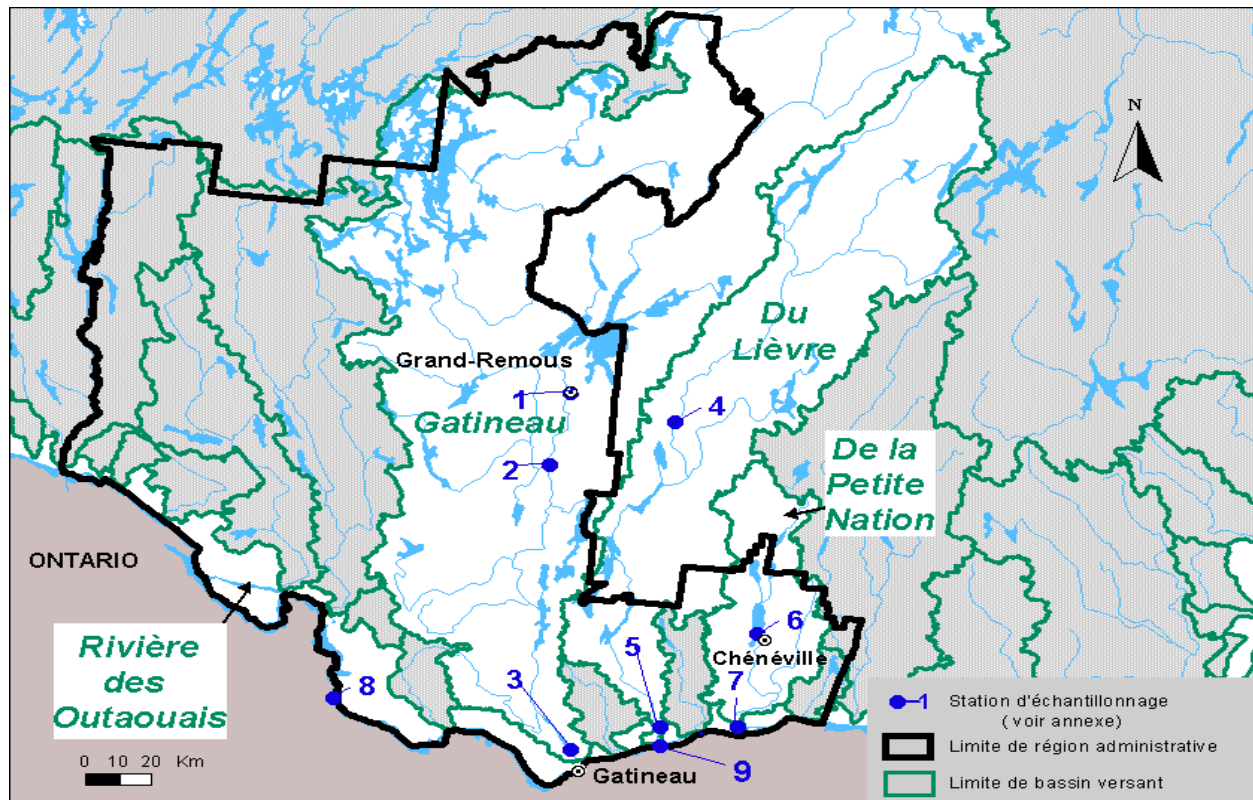
Tableau 2.2 : Vocation et utilisation des principaux lacs de la région

Lac	Superficie (km ²)	Vocation/Utilisation
Cabonga	404,04	Réservoir, pêche, villégiature
Réservoir Baskatong	328,93	Réservoir, pêche, villégiature
au Poisson Blanc	85,21	Réservoir, pêche, activités récréotouristiques
des Trente et Un Milles	49,73	Réservoir, pêche, villégiature
Désert	29,78	Pêche
Simon	28,49	Pêche, villégiature
Pythonga	18,65	Pêche
Gagnon	18,57	Pêche, villégiature
Blue Sea	14,37	Pêche, villégiature

Source : Centre d'expertise hydrique du Québec et Direction régionale de l'Outaouais du ministère de l'Environnement.

2.2 Qualité de l'eau des lacs et des rivières

Le réseau de surveillance des rivières (Réseau-rivières) opéré par le ministère de l'Environnement permet de suivre la qualité de l'eau à partir des données colligées à neuf stations réparties sur quatre rivières de la région de l'Outaouais, soit les rivières Gatineau, du Lièvre, de la Petite-Nation et des Outaouais (carte 2.1 et tableau 2.3). Le suivi de la station numéro 2 a été interrompu en 1996 en raison d'une rationalisation du réseau.



Carte 2.1 Stations de suivi de la qualité de l'eau des rivières de la région de l'Outaouais

Tableau 2.3 Liste des stations d'échantillonnage du réseau-rivières sur les cours d'eau de la région administrative de l'Outaouais

Station Carte ¹	BQMA ²	Emplacement des stations
Bassin de la rivière Gatineau		
1	04080223	GATINEAU, au pont-route 117 à Grand-Remous
2	04080005	GATINEAU, au pont-route 107 à Maniwaki
3	04080003	GATINEAU, au pont-route en amont du ruisseau Chelsea au nord de Gatineau
Bassin de la rivière du Lièvre		
4	04060001	DU LIÈVRE, au barrage de Mont-Laurier
5	04060004	DU LIÈVRE, au pont-route à Buckingham
Bassin de la rivière de la Petite Nation		
6	04040039	DE LA PETITE NATION, au pont de la décharge du Lac Simon
7	04040001	DE LA PETITE NATION, au pont-route 148 à l'ouest de Plaisance
Bassin de la rivière des Outaouais		
8	04310008	DES OUTAOUAIS, au barrage Chenaux à Portage-du-Fort
9	04310011	DES OUTAOUAIS, à la traverse de Masson

¹ Numéro de la station sur la carte 2.1

² Numéro de la station dans la Banque de données sur la qualité du milieu aquatique (MENV, Direction du suivi de l'état de l'environnement [DSÉE])

La qualité de l'eau d'une rivière est directement liée aux activités qui ont lieu dans son bassin hydrographique. Le tableau 2.4 présente les pressions de pollution les plus significatives pour le bassin de la rivière des Outaouais : la population totale, le pourcentage de cette population qui est raccordée à un réseau d'égouts et le pourcentage de cette même population qui est desservie par une station municipale d'épuration des eaux usées, le cheptel animal, la superficie cultivée et le nombre d'industries avec rejets au cours d'eau. Soulignons que, depuis 1997, les secteurs de Masson et de Buckingham de la ville de Gatineau ainsi que Montebello se sont dotés de stations d'épuration. La problématique de l'eau liée à la production animale est abordée à la section 2.3.

Tableau 2.4 : Synthèse des données de pression de pollution dans le bassin de la rivière des Outaouais

Bassin		Agriculture		Industrie avec rejets au cours d'eau ²	Totale ¹	Population	
Nom	Superficie	Superficie cultivée ¹	Cheptel ¹			Desservie par un réseau d'égouts ³	Desservie par une station d'épuration ³
	(km ²)	%	u.a./ha				
des Outaouais au Québec	92 203	1,5	0,7	59	353 000	77	75

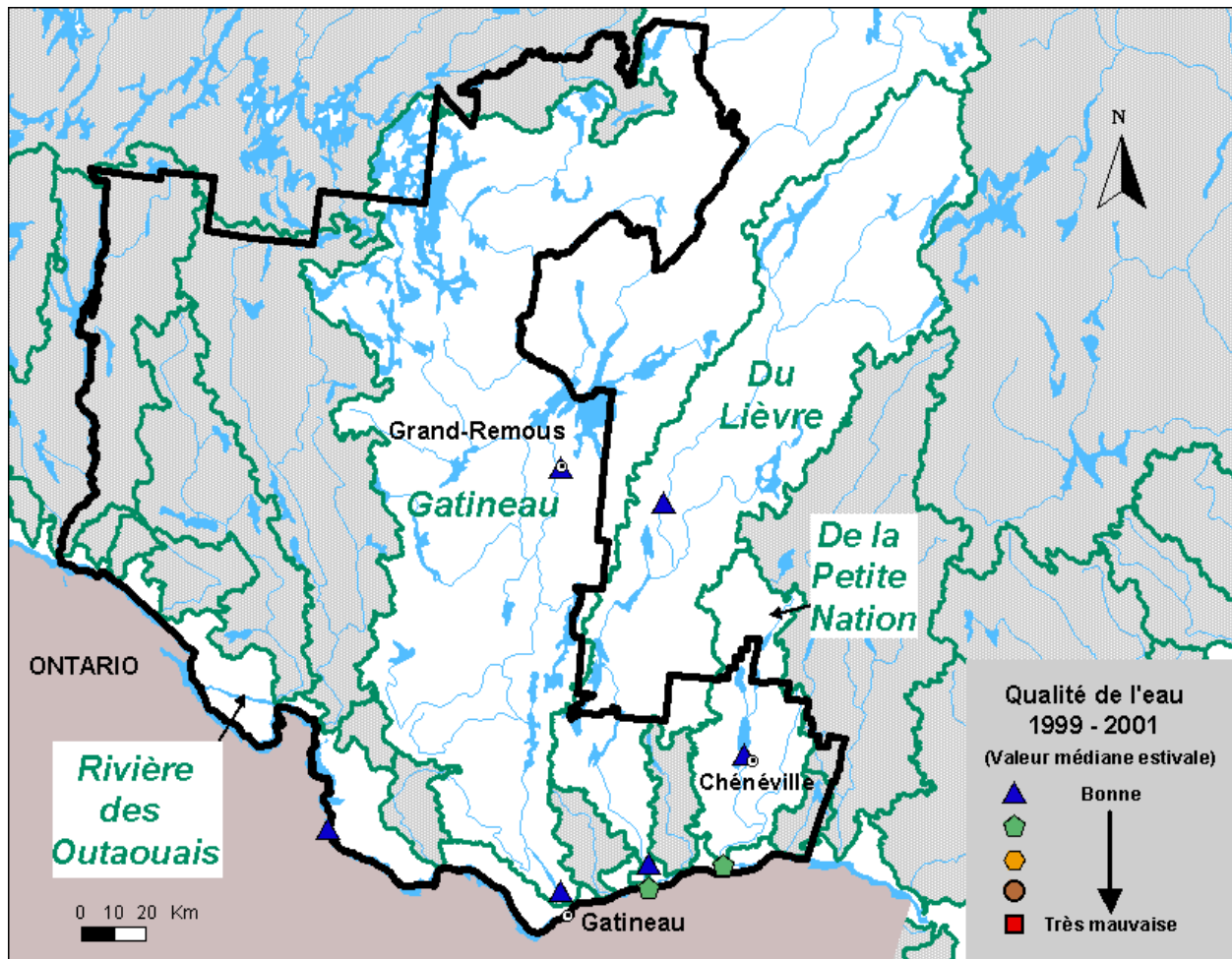
1. Source : Dernier recensement quinquennal de Statistique Canada (1996).

2. Incluant les industries raccordées à un réseau d'égout et celles dont les effluents sont rejetés directement au cours d'eau.

3. Source : Ministère des Affaires Municipales et de la Métropole, Service du suivi de l'exploitation, décembre 1998.

u.a. : unités animales. Le cheptel est rapporté en unités animales, c'est-à-dire l'équivalent d'un poids de 500 kg. À titre d'exemple, une unité animale équivaut à une vache ou quatre truies ou 125 poules ou 1500 cailles, etc.

La carte 2.2 illustre la qualité de l'eau mesurée au cours des étés 1999 à 2001 aux stations d'échantillonnage du ministère de l'Environnement situées dans la région administrative de l'Outaouais. Les résultats ont été obtenus à partir de l'indice bactériologique et physico-chimique de l'eau (IQBP) qui intègre les sept indicateurs suivants : azote ammoniacal, chlorophylle *a*, coliformes fécaux, matières en suspension, nitrites et nitrates, phosphore total et turbidité. Ils révèlent que la qualité générale de l'eau des cours d'eau de l'Outaouais est bonne ou satisfaisante en été.



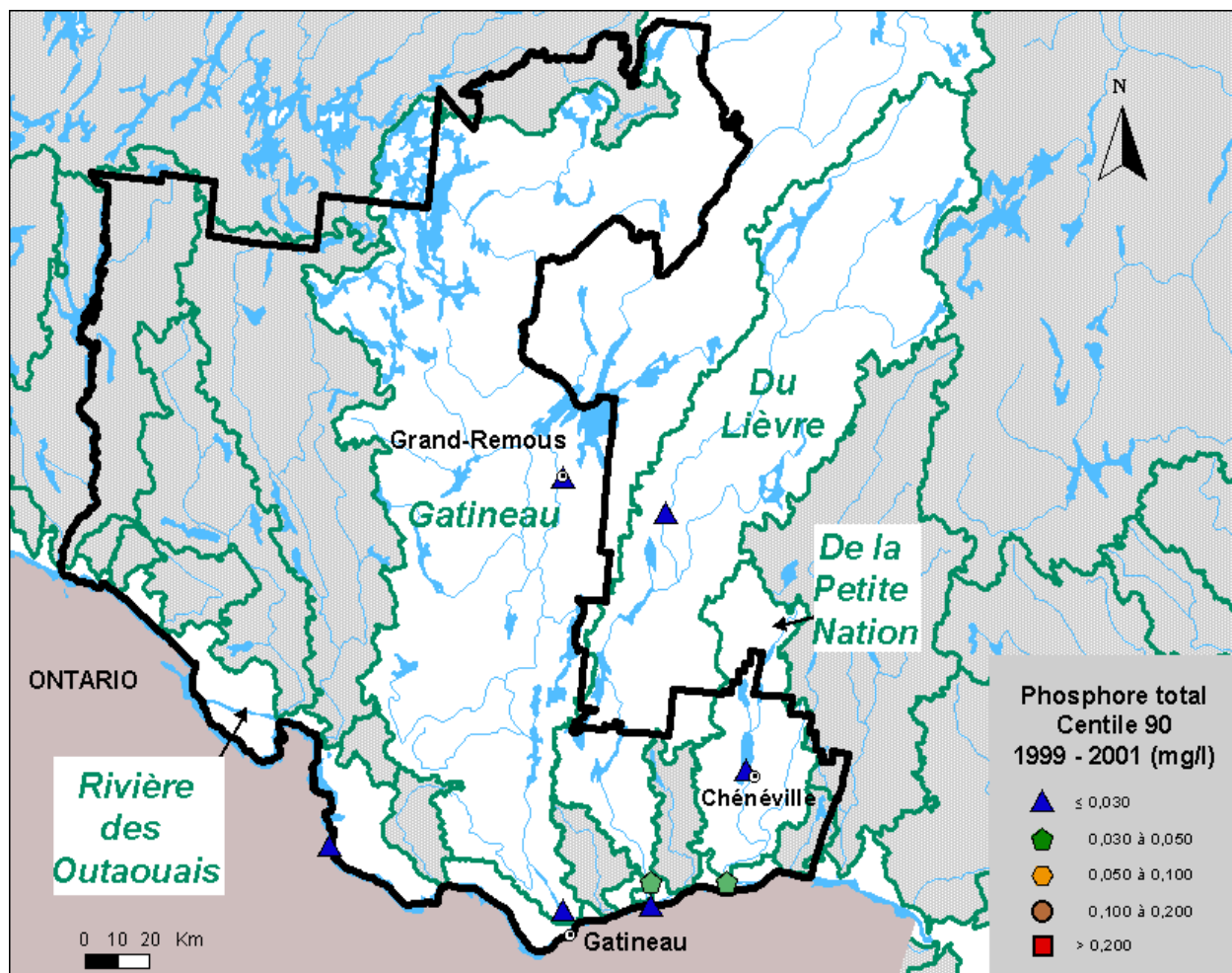
Carte 2.2 Qualité de l'eau des rivières de la région de l'Outaouais en période estivale

L'examen des médianes (valeur sous laquelle se trouve la moitié des mesures effectuées) estivales enregistrées au cours de la même période pour quatre des sept descripteurs qui composent l'IQBP, soit le phosphore total, les matières en suspension, les nitrates et les nitrites et les coliformes fécaux, montre aussi que les mesures de ces descripteurs sont dans l'ensemble bonnes ou satisfaisantes.

La quasi-totalité de la population raccordée à des réseaux d'égout étant maintenant desservie par des stations d'épuration et la qualité « bonne » ou « satisfaisante » qui caractérise l'ensemble des cours d'eau de la région de l'Outaouais durant la période estivale reflètent l'impact des interventions d'assainissement urbain et industriel effectuées au cours des 20 dernières années. C'est d'ailleurs au cours de l'été que les performances des stations d'épuration sont optimales. Il faut toutefois souligner que les sources diffuses de pollution d'origine agricole se manifestent au gré des précipitations qui engendrent les phénomènes de ruissellement de surface et d'érosion hydrique. Le temps habituellement plus chaud et plus sec de l'été, associé à la présence d'un couvert de végétation plus important en raison de la croissance active des plantes, fait en sorte que les apports diffus sont moins importants à cette période de l'année.

Les concentrations médianes estivales de **phosphore** enregistrées au cours des étés 1999 à 2001 (données non illustrées) respectent le critère de qualité de l'eau (0,030 mg P/L) à toutes les stations de mesure. Les concentrations mesurées aux stations localisées sur les rivières Gatineau et des Outaouais entre 1988 et 1998 ont toutefois chuté (de moins de 50 %) au cours de cette période (carte A.1, en annexe). Le niveau actuel des concentrations estivales dans la rivière des Outaouais traduit l'impact bénéfique du traitement des rejets des papetières et de la déphosphatation saisonnière des rejets urbains traités.

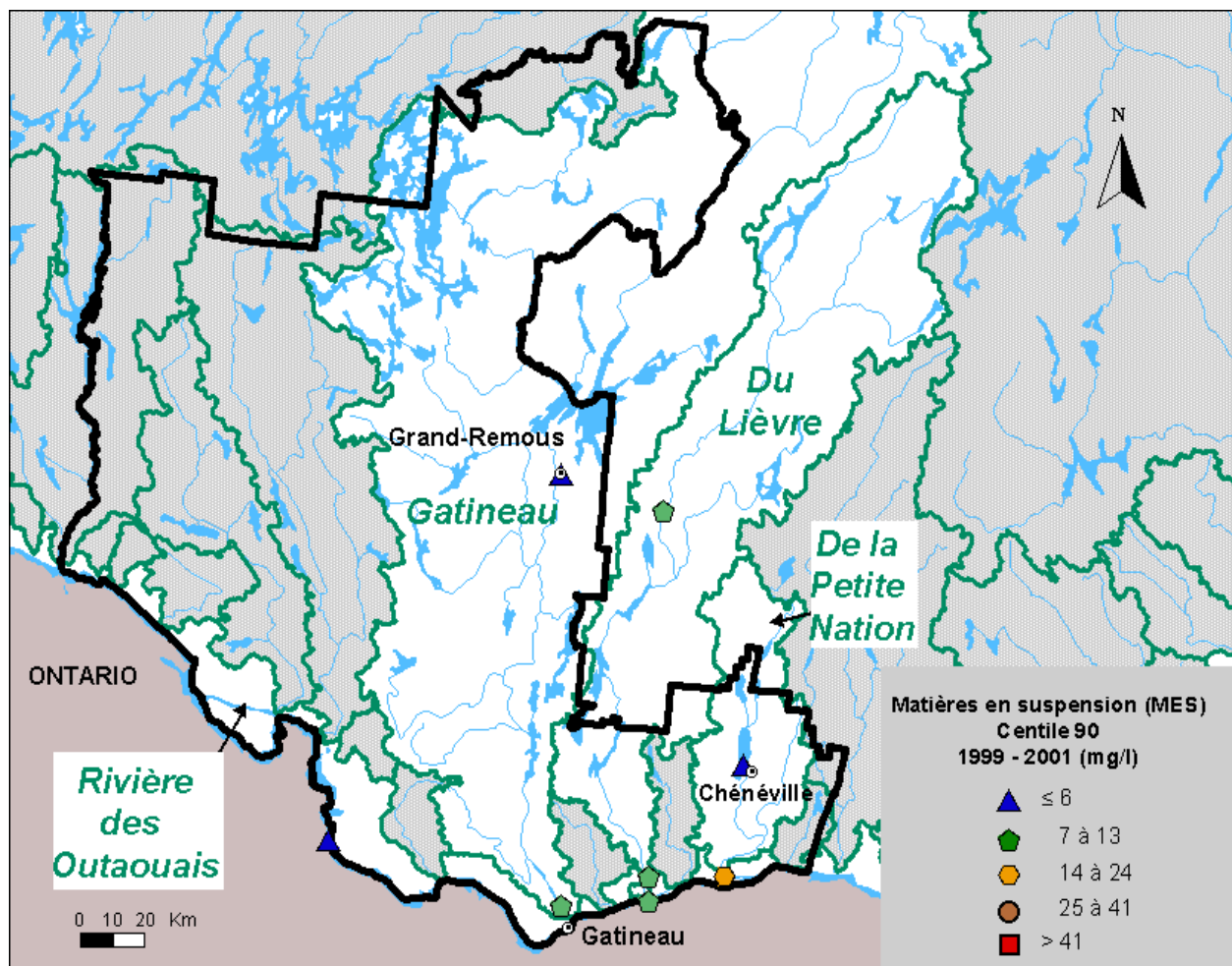
Contrairement à la médiane estivale, le **centile 90** (maximum non dépassé sur 90 % des points de mesure), calculé à partir de toutes les mesures de phosphore effectuées pour l'ensemble de la période de 1999 à 2001, laisse voir une autre réalité pour certains cours d'eau (carte 2.3), puisqu'il englobe la période de l'année où la pollution diffuse a le plus de chance de se manifester. Même si toutes les rivières montrent des concentrations médianes qui correspondent à une qualité « bonne », certaines rivières, telles que les rivières du Lièvre et de la Petite Nation à leur embouchure, affichent par moment des dépassements du critère de qualité pour le phosphore. Ces dépassements semblent associés aux activités agricoles plus importantes à l'embouchure du bassin versant de la rivière de la Petite-Nation et davantage réparties dans le bassin versant de la rivière du Lièvre.



Carte 2.3 Concentration correspondant au centile 90 de toutes les mesures de phosphore des rivières de la région de l'Outaouais

Les concentrations médianes estivales de matières en suspension (MES) sont bonnes pour toutes les stations (données non illustrées). Elles montrent que les apports de matières particulaires associés aux phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols sont peu importants en période estivale. Corrélées aux mesures de phosphore, elles suggèrent que les concentrations de phosphore mesurées en période d'étiage sont surtout influencées par les apports de sources ponctuelles. L'analyse des données recueillies entre 1988 et 1998 montre peu de changements dans les concentrations de MES, la seule baisse significative étant enregistrée en aval de l'agglomération de Gatineau sur la rivière des Outaouais (carte A.2, en annexe). Dans ce cas précis, le changement pourrait s'expliquer par les interventions d'assainissement urbain et industriel (papetières).

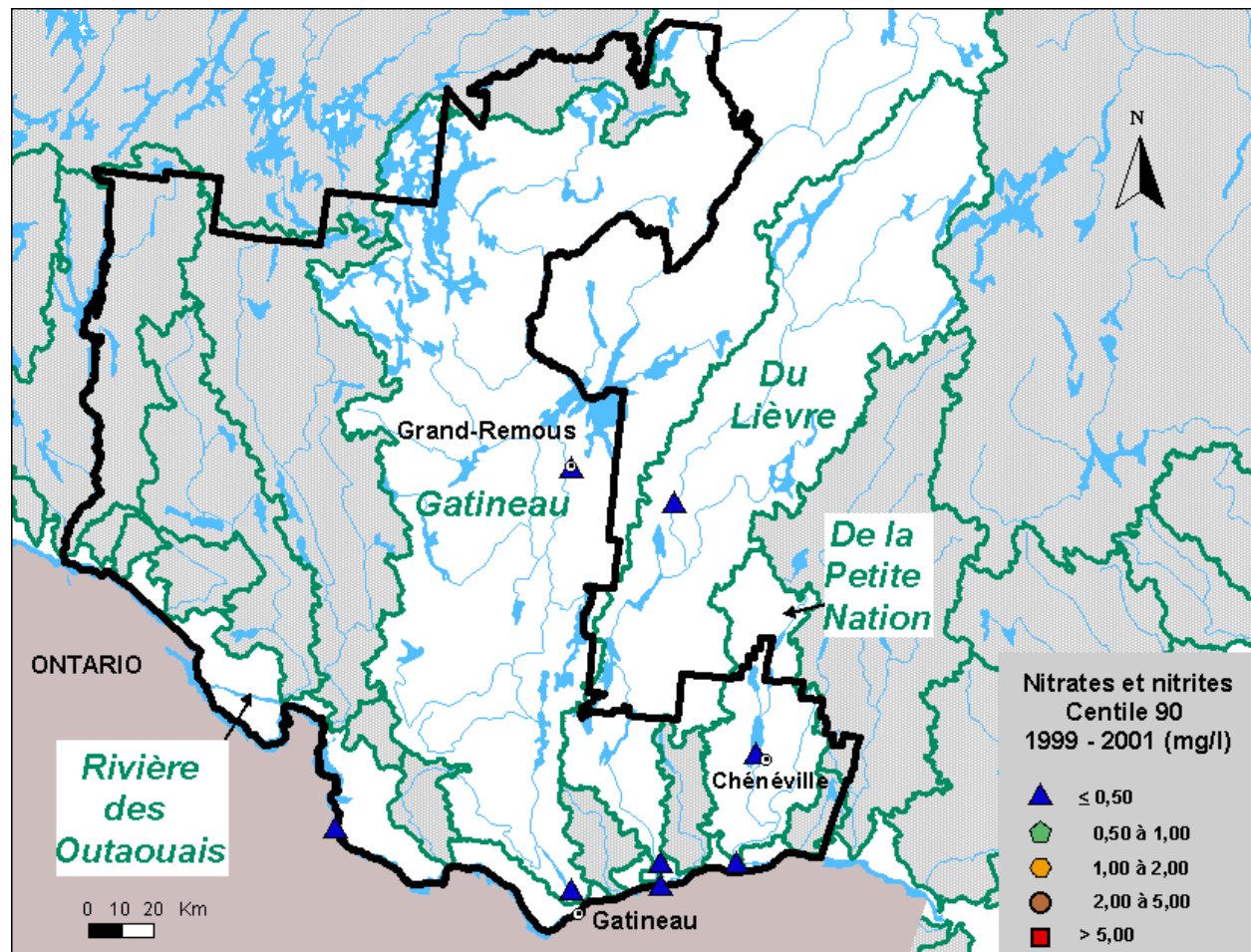
Les valeurs du centile 90 montrent que les concentrations de MES peuvent atteindre des niveaux plus élevés à certains moments de l'année (carte 2.4). Même si ces mesures élevées s'inscrivent dans le cycle de variation naturelle associé au passage des saisons, elles traduisent dans certains cas une plus grande sensibilité des sols à l'érosion, notamment dans les zones agricoles. Les mesures plus élevées de MES des rivières de la Petite-Nation et du Lièvre, couplées aux mesures élevées de phosphore soulignées précédemment, suggèrent que le ruissellement de surface et l'érosion des sols pourraient être à l'origine de ces apports de phosphore.



Carte 2.4 Concentration correspondant au centile 90 de toutes les mesures de MES des rivières de la région de l'Outaouais

Les concentrations médianes d'azote sous forme de nitrates et de nitrites (données non illustrées) sont toutes à un niveau « bon » en période estivale. Cette forme minérale d'azote qui est la plus stable dans les milieux aquatiques est aussi l'une des formes les plus facilement utilisées par les algues et les macrophytes. Sa présence en faibles concentrations dans les cours d'eau signifie que les apports ne sont pas très importants l'été et que cet azote est assimilé par les organismes vivants. L'évolution temporelle des mesures effectuées entre 1979 et 1998 (carte A.3, en annexe) montre une tendance à la baisse pour toutes les stations des rivières Gatineau, du Lièvre et de la Petite-Nation. Les facteurs permettant d'expliquer cette tendance n'ont pu être mis en évidence.

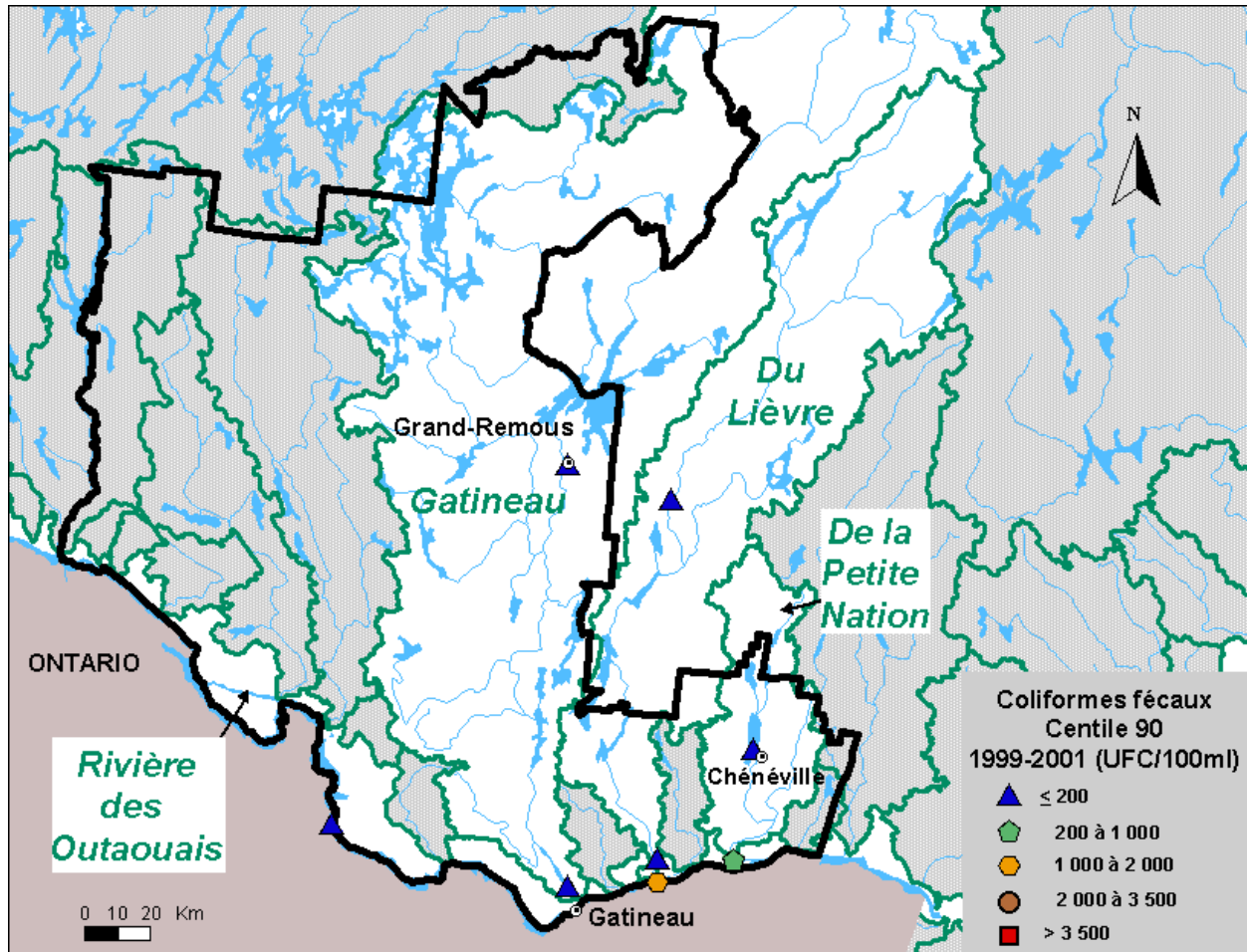
Les mesures correspondant au centile 90 (carte 2.5) montrent que les valeurs de nitrates et de nitrites se maintiennent à un niveau « bon » à toutes les stations de mesure.



Carte 2.5 Concentration correspondant au centile 90 de toutes les mesures de nitrates et de nitrites des rivières de la région de l'Outaouais

En dernier lieu, les concentrations de coliformes fécaux mesurées dans les cours d'eau en période estivale (données non illustrées) témoignent elles aussi de l'impact de l'assainissement des eaux usées municipales et soulignent le faible impact des apports de sources diffuses. Les tendances décelées dans les mesures d'échantillonnage effectuées entre 1988 et 1998 sont à la baisse à la station située à l'embouchure de la rivière du Lièvre, ce qui indique l'influence au fil des ans de la mise en place des ouvrages municipaux d'assainissement urbain (carte A.4, en annexe).

Les valeurs du centile 90 calculé au cours des années 1999 à 2001 (carte 2.6) montrent pour la station située sur la rivière des Outaouais, en aval de l'agglomération de Gatineau, une qualité bactériologique de l'eau déficiente durant certaines périodes de l'année. L'absence de désinfection des eaux usées à la station d'épuration de la ville de Gatineau et les débordements de réseaux unitaires peuvent expliquer les concentrations de coliformes fécaux mesurées. À l'embouchure de la rivière de la Petite Nation, les concentrations plus élevées de coliformes fécaux peuvent être attribuables aux sources agricoles.



Carte 2.6 Concentration correspondant au centile 90 de toutes les mesures de coliformes fécaux des rivières de la région de l'Outaouais

2.3 Problématique de l'eau liée aux activités de production animale

Le suivi de la qualité des rivières effectué par le ministère de l'Environnement vise à évaluer la qualité générale des cours d'eau à partir des stations de mesure installées sur le cours principal des rivières et, dans certains cas, sur quelques-uns de leurs tributaires. Bien que certaines stations permettent d'évaluer l'impact des activités agricoles sur la qualité de certains cours d'eau ou tronçons de rivières, aucune des stations du Réseau-rivières ne permet de mesurer de façon isolée l'impact d'une activité agricole particulière, telle que la production porcine.

Même si globalement le pourcentage de territoire cultivé et la densité animale de la région de l'Outaouais ne se classent pas parmi les plus importants de la province, si l'on considère les

données correspondant au bassin versant de la rivière des Outaouais, il n'en demeure pas moins que certains secteurs de la région sont davantage utilisés à des fins agricoles et pourraient exercer des pressions sur la qualité des cours d'eau. C'est notamment le cas du secteur situé près de l'embouchure de la rivière de la Petite Nation qui supporte l'activité agricole la plus intensive de la région de l'Outaouais.

Selon les données physico-chimiques enregistrées aux stations d'échantillonnage situées dans la région administrative de l'Outaouais, les pressions de pollution associées aux activités de production animale ne semblent pas affecter de façon importante la qualité de l'eau des rivières sous surveillance durant la période estivale. D'ailleurs, aucune municipalité n'a été désignée zone d'activité limitée (ZAL). L'embouchure de la rivière de la Petite Nation est le secteur le plus affecté par les sources agricoles. Les valeurs du centile 90 calculé à partir de l'ensemble des données de la période de 1999 à 2001 dépassent les critères de qualité pour le phosphore, les matières en suspension et les coliformes fécaux.

2.4 Autres problématiques particulières liées à la qualité de l'eau

Villégiature

La villégiature est une activité très importante dans l'Outaouais compte tenu de la proximité de la région d'Ottawa et de son bassin de population de plus de 690 000 personnes. Les rives densément peuplées, en milieu urbain et périurbain, contribuent à la détérioration de la qualité de l'eau et à l'eutrophisation. Cette même situation se présente également pour certains lacs de la région.

Cyanobactéries dans l'eau des lacs

Depuis l'été 1998, quatre lacs de la région de l'Outaouais ont présenté de façon soudaine des masses gélatineuses de couleur verdâtre, ressemblant à de la peinture, flottant juste sous la surface de l'eau et s'accumulant sur les berges. Les analyses réalisées par le ministère de l'Environnement sur la substance prélevée dans certains des lacs ont révélé la présence d'algues, appelées *Anabaena* (genre) bleu-vert ou cyanophycée (classe), une espèce pouvant produire des toxines. Aux lacs Heney et Gauvreau, différents problèmes d'eutrophisation ont fait l'objet de plaintes (ex. : enrichissement, inesthétisme); de plus, l'eau du lac Gauvreau a été déclarée non potable à la suite d'une efflorescence d'algues toxiques (cyanobactéries). Les municipalités concernées et les citoyens ont été avisés des risques pour la santé. Un programme de suivi du lac Gauvreau a eu cours à l'été 2002.

2.5 Qualité de l'eau souterraine

Généralités

Dans la région de l'Outaouais, 30 % de la population est alimenté par eau souterraine, soit environ 91 600 personnes. De ce pourcentage, 89,9 % est alimenté par des puits individuels. Au-delà de 5300 puits ont fait l'objet d'un rapport de forage et sont enregistrés dans le système d'informations hydrogéologiques (S.I.H.) du ministère de l'Environnement pour le territoire. À ce nombre, il faut ajouter quelques milliers de puits de surface ainsi que tous les puits qui n'ont pas fait l'objet d'un rapport de forage ou dont les rapports ne sont pas encore saisis. On estime ainsi à environ 20 600 le nombre total de puits dispersés dans la région.

La région de l'Outaouais compte un seul puits de captage (ou résurgences captées) d'eau de source à des fins commerciales et une seule usine d'embouteillage, tous deux situés dans la ville de Gatineau.

Problèmes de contamination

Certaines activités industrielles et commerciales ont affecté la qualité de l'eau souterraine. Les cas rencontrés dans la région de l'Outaouais sont de faible ampleur et sont associés principalement au remblayage des résidus de fabriques de pâtes et papiers, à la fabrication de phosphates à l'usine Albright et Wilson et à l'entreposage de bois fraîchement traité à la créosote ou au pentachlorophénol.

Dans le secteur commercial, les cas les plus nombreux de contamination des sols et des eaux souterraines sont associés à l'entreposage de produits pétroliers, principalement en milieu urbain. Le remplacement des réservoirs souterrains a mis à jour de nombreux cas de contamination, principalement sur les terrains de stations-service, mais également sur des terrains industriels et des bâtiments publics. Le démantèlement d'anciens dépôts pétroliers a également révélé la présence de contaminants dans les sols et les eaux souterraines.

Gestion des eaux souterraines à l'ancien lieu d'enfouissement de déchets solides Cook dans le secteur Aylmer de la ville de Gatineau

Les risques de contamination des eaux souterraines liés aux activités d'enfouissement des déchets à l'intérieur de sites non étanches sont connus et ont amené le ministère de l'Environnement à interdire l'implantation de tels sites.

En 1991, une étude mettait en lumière le fait que le site Cook était la source de la contamination des puits d'eau potable environnants. Des travaux de pompage de l'aquifère dans le roc (puits P0-1) ont été mis en place; ils visaient à créer un piège hydraulique afin de limiter l'avancement du front de contamination. Un programme de surveillance des eaux souterraines est toujours en vigueur afin de suivre l'évolution de ce phénomène de contamination.

2.6 Références des publications les plus récentes

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE DU QUÉBEC. 1996. *Qualité des eaux du bassin de la rivière des Outaouais, 1979-1994*, Québec, Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction des écosystèmes aquatiques, rapport QE-105/1, Envirodoq EN960174, 88 p., 7 annexes.

3. Le ministère de l'Environnement, Direction régionale de l'Outaouais

3.1 Rôle de la direction régionale

La Direction régionale de l'Outaouais a pour mission d'assurer la protection de l'environnement dans une perspective de développement durable. Elle doit répondre aux demandes de la clientèle et s'assurer du respect des normes, des règlements et des lois en matière environnementale.

Cette mission se décrit par deux fonctions principales, soit l'analyse des projets soumis et le contrôle du respect de la réglementation sur le terrain.

Évolution des effectifs

La Direction régionale de l'Outaouais compte présentement quarante employés. L'équipe agricole regroupe actuellement cinq personnes, quatre techniciens et un analyste. Auparavant, elle comptait deux employés qui réalisaient aussi d'autres activités reliées à différents secteurs. Les effectifs agricoles ont donc plus que doublé en 2002.

3.2 Volet « analyse »

Avant de donner son approbation à une demande faite en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), le ministre doit s'assurer que l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet de contaminants dans l'environnement sera conforme à la loi et aux règlements. L'analyse des demandes de certificats d'autorisation pour les projets agricoles consiste à s'assurer de l'acceptabilité des projets en fonction des règlements et des directives en vigueur :

- Le Règlement sur les exploitations agricoles;
- Le Guide technique de l'entreposage des fumiers (agdex 710 version 2000 et 2002);
- Le Guide des bonnes pratiques agroenvironnementales pour la gestion des fumiers des bovins de boucherie.

En matière de gestion des odeurs, le ministère agit maintenant en appui aux municipalités. Cette responsabilité leur a été transférée depuis juin 2001.

Aujourd'hui, le REA a modifié dans certaines exploitations moins à risque l'obligation de détenir un certificat et l'a remplacée par la présentation d'un avis de projet contenant des attestations de professionnels en regard de la conformité des travaux. La quantité de P₂O₅ contenue dans la production annuelle de déjection animale constitue la donnée de base utilisée pour analyser les dossiers; sous le RRPOA, les unités animales constituaient cette donnée.

L'exploitant ayant un projet pour son établissement fait face à trois possibilités, soit l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation, l'obligation de transmettre un avis de projet ou encore l'absence d'obligation administrative. Dans le cadre d'une demande de certificat d'autorisation, une rencontre préalable a lieu entre l'analyste et le promoteur pour informer ce dernier des documents pouvant être requis lors de sa demande : le formulaire de demande de certificat d'autorisation, le dossier agronomique, les plans et les devis de l'installation, le plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF), les grilles de localisation, les différentes ententes et d'autres documents selon le cas. Sur réception de l'ensemble des documents requis, l'analyse de la demande est entreprise. Des demandes d'information supplémentaire peuvent être acheminées au promoteur si la situation le requiert et un certificat d'autorisation est délivré si l'analyse révèle que le projet est acceptable.

Un avis de projet doit être soumis au ministère de l'Environnement au moins 30 jours avant le début des travaux. Cette modification touche les projets concernant des lieux d'élevage ayant une production annuelle de phosphore supérieure à 1600 kg, mais inférieure à 3200 kg, de même que des augmentations de plus de 5 % de la production annuelle. L'aménagement ou la modification d'un ouvrage de stockage de lisier et de fumier nécessite aussi un avis de projet. En plus d'être signé par le producteur agricole, l'avis de projet est signé par un agronome ou un ingénieur qui confirme la conformité des travaux à la réglementation et qui s'engage également à produire une attestation de conformité dans les 60 jours de la fin des travaux. Les avis de projets ne sont pas analysés par le ministère mais font plutôt l'objet d'une vérification administrative.

La direction régionale a émis, depuis 1997, 100 certificats d'autorisation reliés à la production agricole. De ce nombre, trois concernaient des élevages porcins. Le tableau suivant indique la répartition des certificats par année d'émission.

Tableau 3.1 Nombre de certificats d'autorisation émis par année

TYPE DE DOCUMENT	Grand total		TYPE D'ÉLEVAGE							
	1981-2002	1997-2002	Suidés		Bovins boucherie		Bovins laitiers		Autres	
			total	1997-2002	total	1997-2002	total	1997-2002	total	1997-2002
CA	348	100	13	3	235	48	59	29	41	20
CESSION	2	2	0	0	2	2	0	0	0	0
MODIFICATION	4	3	0	0	1	1	3	2	0	0
RÉVOCAATION	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	354	105	13	3	238	51	62	31	41	20

Source : Bilans annuels et SAGIR

3.3 Volet « contrôle »

Le volet « contrôle » vise à s'assurer sur le terrain que les obligations réglementaires liées à la gestion des entreprises agricoles sont respectées. On y retrouve donc des vérifications à la pièce liées à des plaintes ou d'autres sources ainsi que des programmes de contrôle.

Le programme d'inventaire a constitué le premier contrôle systématique effectué dans l'Outaouais. Il a débuté en 1983 et s'est déroulé sur une période de six années, pour atteindre un total de 463 établissements inventoriés. Cet inventaire a servi à établir un dossier pour chacune des fermes. Celui-ci sert encore aujourd'hui à prioriser les interventions de la direction régionale.

Les données recueillies étaient les suivantes : nombre et type d'animaux; localisation et dimensions des bâtiments d'élevage; type, dimension et localisation des systèmes d'entreposage des fumiers; superficie disponible pour l'épandage incluant sa localisation; attribution d'une cote en fonction des risques environnementaux.

À la suite d'une autorisation, une inspection de conformité peut être effectuée afin de s'assurer que les installations respectent le certificat d'autorisation.

Un programme de survol aérien a été effectué à quelques reprises en période hivernale. Ce survol a permis la vérification et la priorisation des interventions en fonction de la présence de cours d'exercice, d'écoulements, de débordements, d'agrandissements et d'épandage en période hivernale.

Des contrôles spécifiques sont également réalisés lorsque des plaintes sont formulées; ces dernières se rapportent principalement à la présence d'animaux dans les cours d'eau, aux rejets de contaminants ou aux odeurs. Suite à l'adoption du projet de loi 184, les municipalités doivent maintenant gérer la problématique liée aux odeurs. Des contrôles sont aussi effectués afin de vérifier les distances d'épandage, les plans agroenvironnementaux de fertilisation (PAEF) et la tenue des registres d'épandage des fumiers.

L'ordre de priorité des inspections systématiques est établi en fonction du potentiel de risque environnemental que présente chaque exploitation ainsi que des échéances réglementaires.

Les données des années 1997 à 2002 concernant les activités de suivi apparaissent dans le tableau suivant :

Tableau 3.2 Répartition des activités de contrôle

*		1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
NOMBRE DE PLAINTES	<i>total</i>	11	1	16	12	10	6
	<i>porc</i>	0	0	1	0	1	0
NOMBRE D'INSPECTIONS	<i>total</i>	27	8	56	60	79	19
	<i>porc</i>	0	0	2	1	1	0
NOMBRE D'AVIS D'INFRACTION	<i>total</i>	11	3	28	33	24	6
	<i>porc</i>	0	0	1	1	0	0
NOMBRE DE POURSUITES	<i>total</i>	1	2	1	2	0	0
	<i>porc</i>	0	0	0	0	0	0

* l'année débute au 1^{er} avril

Source : Bilans annuels et SAGIR

Uniquement deux plaintes reliées à la production porcine ont été reçues au cours des cinq dernières années, une plainte portant sur la présence de porcs dans un plan d'eau et une autre sur des odeurs dues à l'épandage de lisier.

Concernant la présence de porcs dans un plan d'eau, une inspection a été effectuée, un avis d'infraction a été envoyé au contrevenant, puis ce dernier a transmis au ministère de l'Environnement son plan correctif. L'inspecteur est par la suite allé vérifier si le contrevenant s'était bel et bien conformé. Finalement, le plaignant et le contrevenant ont été contactés afin d'être informés du règlement du dossier.

Une inspection a été effectuée le lendemain de la réception de la plainte ayant trait aux odeurs; cette inspection a révélé que l'épandage respectait les normes en vigueur. Suite à l'inspection, le plaignant et le producteur ont été informés que tout était conforme.

Le dernier cas ne découle pas d'une plainte, mais d'une inspection lors de laquelle des infractions avaient été constatées. Un avis d'infraction a été alors acheminé au contrevenant qui en retour a fait parvenir son plan correctif au ministère de l'Environnement, le dossier est encore à l'étude.

Des poursuites ont été entamées contre six producteurs agricoles depuis 1997, aucune ne concernait la production porcine.

4. Portrait agricole régional

4.1 L'agriculture en Outaouais

En 1996, on comptait en Outaouais 4,4 % des fermes du Québec et 3,7 % des superficies cultivées. Ce secteur de l'économie régionale procurait de l'emploi à 2000 personnes et générait des recettes de plus de 70 millions de dollars en 2000. La Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) indiquait, dans son bilan annuel 2000-2001, que 1051 exploitations agricoles occupait un territoire de 156 187 hectares.

La région ne compte aucune municipalité en surplus de fumier; chaque municipalité possède ainsi les superficies nécessaires pour disposer de l'ensemble des déjections animales produites sur son territoire en respectant les dépôts maximums de P₂O₅ mentionnés dans le règlement (REA). La densité animale de la région est de 0,49 u.a./ha de superficie en culture et de 0,84 u.a./ha pour le Québec. Des superficies en culture, 69 % sont vouées à la production fourragère (prairies et pâturage).

Tableau 4.1 : Répartition des superficies agricoles par entité administrative

	Superficie de la zone agricole	Superficie occupée par les exploitations agricoles	Nombre d'exploitations agricoles
	ha	ha	
Gatineau	13 452	7 157	64
Collines-de-l'Outaouais	72 317	31 832	243
Papineau	86 185	30 796	269
Pontiac	93 389	50 261	296
Vallée-de-la-Gatineau	71 094	36 141	179
Outaouais	336 527	156 187	1051

Source : Commission de la protection du territoire agricole du Québec. (2000)

4.2 L'élevage porcin

La production porcine en Outaouais est de faible importance, soit 2 % de l'ensemble du cheptel animal de la région. D'ailleurs, depuis 1991, le ministère de l'Environnement a délivré seulement sept certificats d'autorisation, dont trois depuis 1997.

4.3 La problématique des odeurs

La production porcine en Outaouais ne présente actuellement pas de problématique particulière au niveau des odeurs. Et cela s'explique par la faible présence de la production porcine dans la région. La direction régionale n'a reçu qu'une seule plainte concernant les odeurs issues de la production porcine, au cours des cinq dernières années.

Les trois projets relatifs à la production porcine, ayant été autorisés au cours des cinq dernières années par notre direction régionale, n'ont fait l'objet d'aucune contestation de la part de la population.

5. Les particularités régionales

5.1 Diminution de l'importance de l'agriculture

Les données de Statistique Canada concernant les recensements de l'agriculture (1996 et 2001) révèlent une diminution du nombre d'unités animales de l'ordre de 9,5 % sur notre territoire, ce qui équivaut à une perte d'environ 5 500 u.a. La région a également vu ses superficies cultivées décroître de 7,2 % ou 8 320 hectares durant la même période.

5.2 Table de concertation MAPAQ-MENV-UPA

Une table de concertation réunissant les trois principaux acteurs du monde agricole existe depuis près de quatre ans. Elle a comme objectif d'établir des priorités d'intervention régionale, d'identifier les principales problématiques du secteur et de proposer des pistes de solution. De plus, elle permet d'identifier les dossiers sur lesquels une intervention conjointe est souhaitable et d'élaborer les plans d'action nécessaires; elle est également vouée au partage mutuel d'information. La table se réunit de deux à trois fois par année.

5.3 Les projets agroenvironnementaux

En plus des services offerts par les firmes privées de consultants et du MAPAQ, les producteurs agricoles de l'Outaouais peuvent compter sur les services de deux clubs agroenvironnementaux. L'agronome du club fournit le support aux producteurs en matière d'agroenvironnement dont l'élaboration de plans agroenvironnementaux de fertilisation (PAEF).

Un programme d'identification des puits présents en milieu rural, auquel participe financièrement la direction régionale, est en cours à la Fédération de l'Union des producteurs agricoles Outaouais-Laurentides. Ce programme permettra une meilleure protection de l'approvisionnement en eau potable.

La Fédération des producteurs de bovins de boucherie réalise, pour sa part, des bancs d'essai afin d'évaluer de nouvelles techniques de gestion d'élevage et de gestion des fumiers de bovins de boucherie. Deux sites de la région ont été retenus pour valider certains points techniques du Guide des bonnes pratiques agroenvironnementales pour la gestion des fumiers des bovins de boucherie. D'une durée de trois ans, ces expériences portaient sur l'infiltration et le ruissellement.

Le Centre de recherche et de développement technologique agricole de l'Outaouais est à mettre en œuvre un projet de recherche visant à concevoir et à tester l'efficacité de bandes d'affinage des eaux de ruissellement sur trois fermes de la région. Ce système s'intégrerait au système d'hivernage en enclos décrit dans le Guide des bonnes pratiques agroenvironnementales pour la gestion des fumiers des bovins de boucherie. Cette zone d'affinage servirait à capter et à retenir l'azote, le phosphore et des pathogènes, ce qui pourrait améliorer l'efficacité environnementale des enclos d'hivernage décrits dans le guide.

6. Conclusion

La région de l'Outaouais est une région à forte croissance où le secteur tertiaire regroupe la majorité des emplois, compte tenu de la proximité de la capitale fédérale et de la concentration de la population dans le sud de la région. La forêt couvre 80 % de la région; son exploitation et sa transformation représentent la principale industrie de la région. L'agriculture n'occupe que 3,6 % des terres de l'Outaouais et est pratiquée de façon extensive. Les deux créneaux agricoles identifiés dans l'entente-cadre spécifique régionale sont le bovin de boucherie et l'horticulture. La production porcine représentant 2 % des agriculteurs de notre région, cette activité peu développée a généré peu de conflits d'usage.

L'agriculture se pratique dans les milieux habités et tout développement de la production porcine devra se faire dans le respect de la réglementation en place ainsi qu'avec un souci de préservation du milieu naturel et de maintien de la qualité de vie des résidents, permanents ou saisonniers.

Annexe 1

Municipalités de la région de l'Outaouais

MRC de la Vallée-de-la-Gatineau :

-Aumond	-Blue Sea	-Bois-Franc
-Bouchette	-Cayamant	-Déléage
-Denholm	-Egan-Sud	-Gracefield
-Grand-Remous	-Kazabazua	-Lac-Sainte-Marie
-Low	-Maniwaki	-Messines
-Montcerf-Lytton	-Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	

MRC Collines-de-l'Outaouais :

-Cantley	-Chelsea	-L'Ange-Gardien
-La Pêche	-Notre-Dame-de-la-Salette	-Pontiac
-Val-des-Monts		

MRC Papineau :

-Boileau	-Bowman	-Chénéville
-Duhamel	-Fassett	-Lac-des-Plages
-Lac-Simon	-Lochaber	-Lochaber-Partie-Ouest
-Mayo	-Montebello	-Montpellier
-Mulgrave-et-Derry	-Namur	
-Notre-Dame-de-Bon-Secours-Partie-Nord		-Notre-Dame-de-la-Paix
-Papineauville	-Plaisance	-Ripon
-Saint-André-Avellin	-Saint-Émile-de-Suffolk	-Saint-Sixte
-Thurso	-Val-des-Bois	

MRC Pontiac :

-Alleyn-et-Cawood	-Bristol	-Bryson
-Campbell's Bay	-Chichester	-Clarendon
-Fort-Coulonge	-Grand-Calumet	
-Leslie-Clapham-et-Huddersfield		-L'Isle-aux-Allumettes
-Litchfield	-Mansfield-et-Pontefract	-Portage-du-Fort
-Rapides-des-Joachims	-Shawville	
-Sheen-Esher-Aberdeen-et-Malakoff		-Thorne
-Waltham		

MRC de la Ville de Gatineau

-Gatineau

Annexe 2

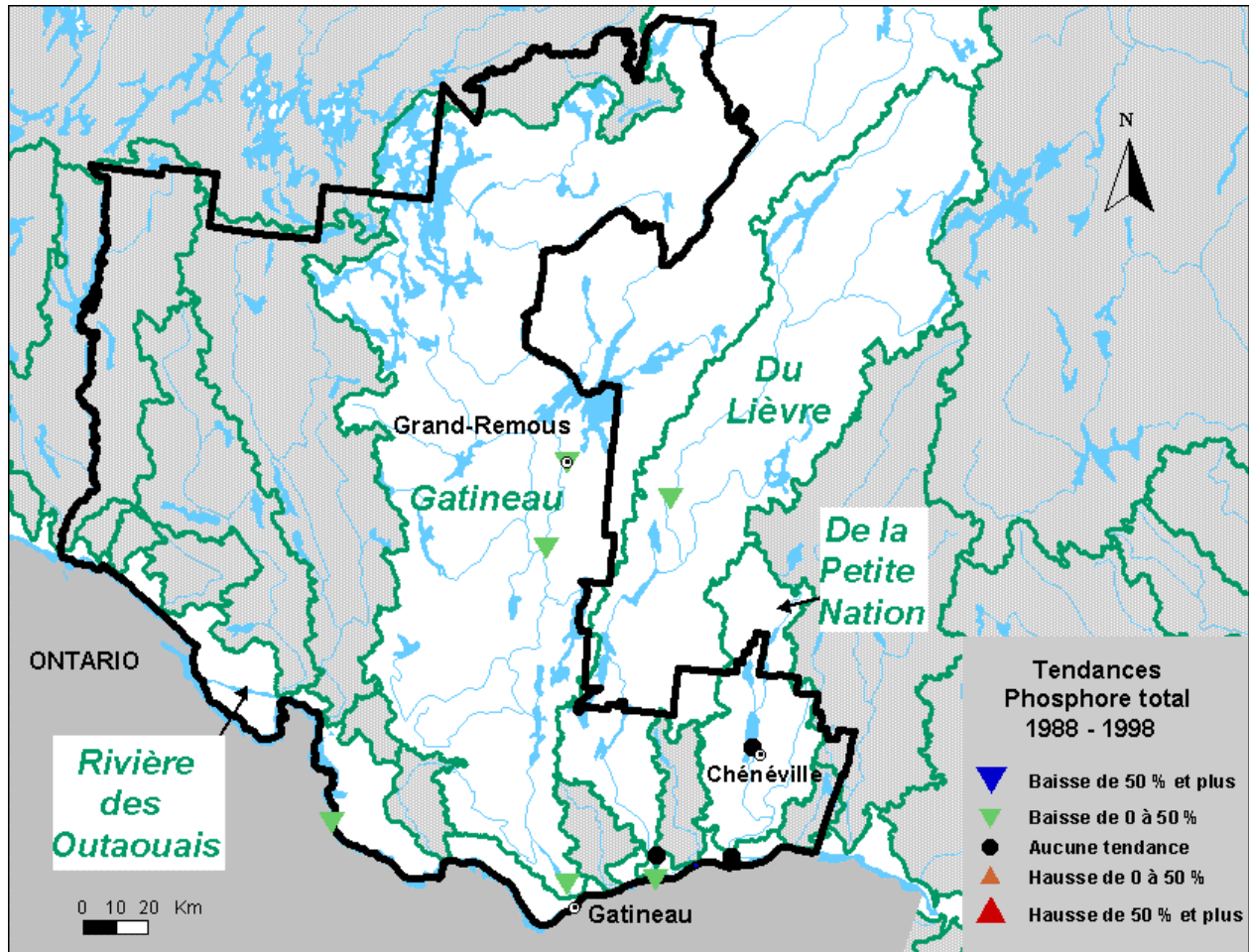
Réserves écologiques de l'Outaouais

- Aigle-à-Tête-Blanche
- André-Linteau
- André-Michaux
- Érablière-du-Trente-et-Un-Milles
- James-Little
- Père-Louis-Marie
- Rolland-Germain
- Ruisseau-de-l'Indien

Annexe 3

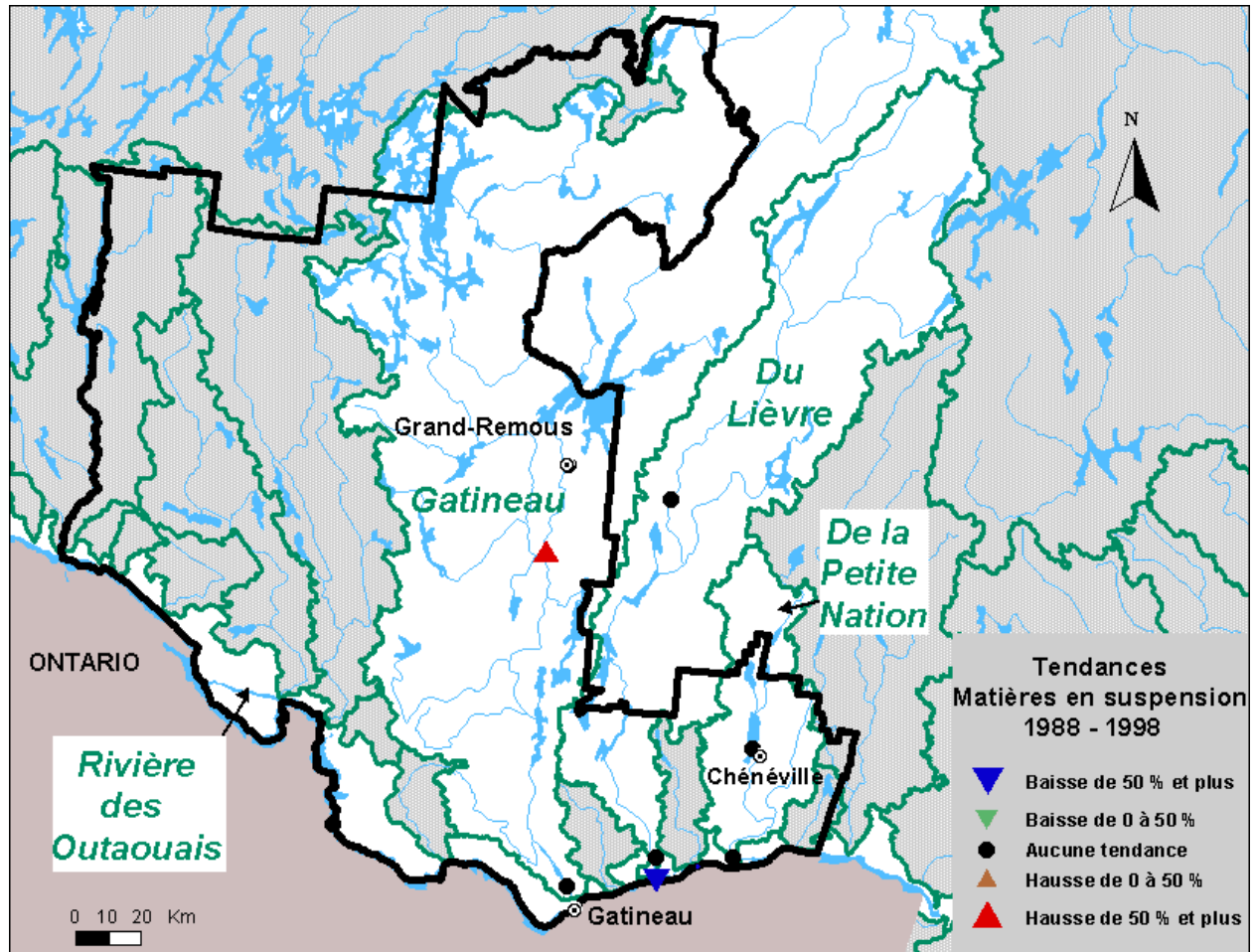
Carte A.1

Tendances détectées dans les concentrations de phosphore total entre 1988 et 1998 dans les cours d'eau de la région de l'Outaouais.



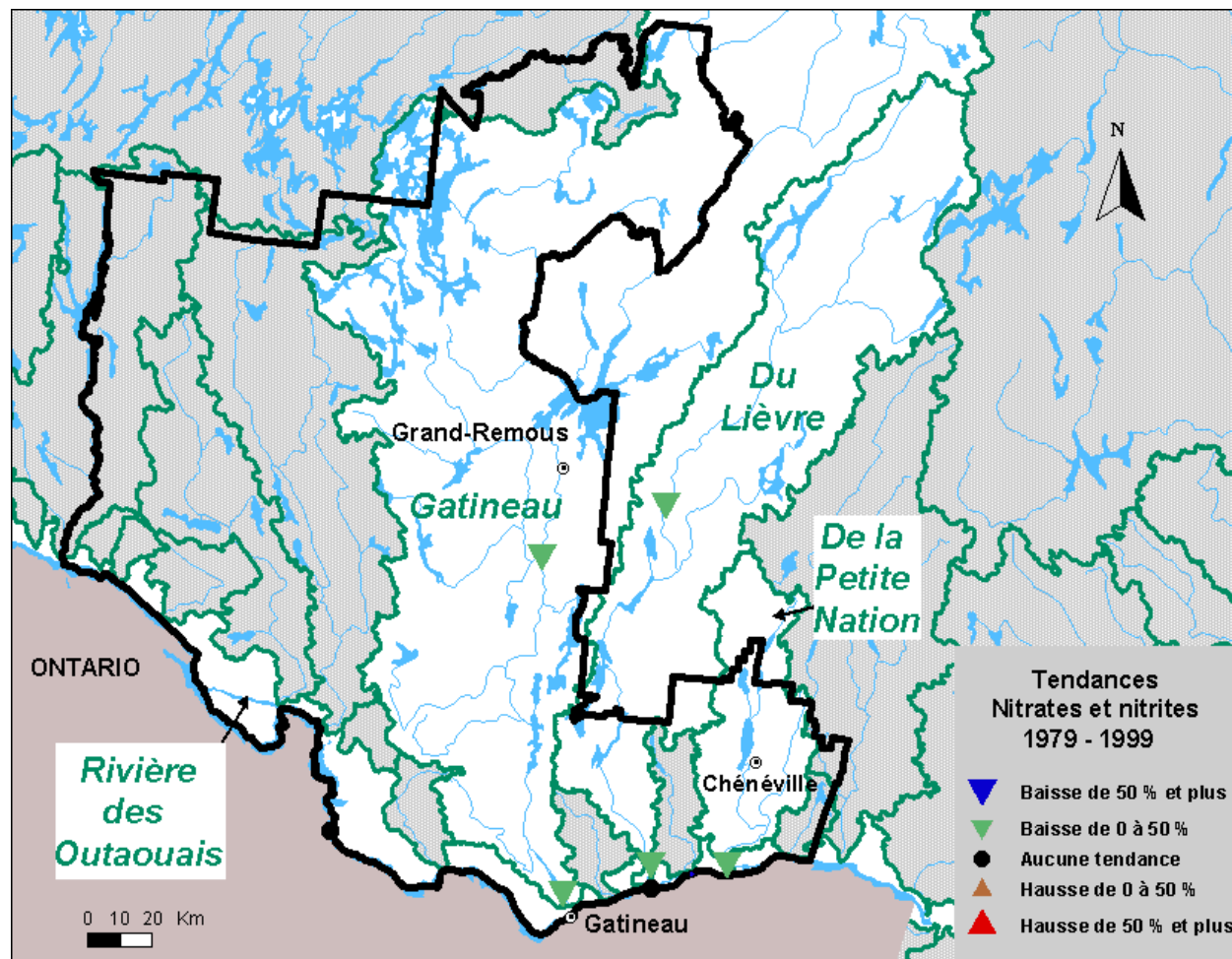
Carte A.2

Tendances détectées dans les concentrations de matières en suspension (MES) entre 1988 et 1998 dans les cours d'eau de la région de l'Outaouais.



Carte A.3

Tendances détectées dans les concentrations de nitrites et de nitrates entre 1988 et 1998 [NDR : la carte indique entre 1979 et 1999] dans les cours d'eau de la région de l'Outaouais.



Carte A.4

Tendances détectées dans les concentrations de coliformes fécaux entre 1988 et 1998 dans les cours d'eau de la région de l'Outaouais.

